

DÉFENDEZ VOS DROITS IMMOBILIERS!

Lancé en septembre 2010 par trois associés, Leximmo est l'un des rares cabinets d'avocats spécialisés dans le droit de la construction et de l'immobilier. Implantée avenue d'Ouchy à Lausanne, l'étude a pour vocation d'offrir un service pointu dans ces domaines. Maîtres Eric Ramel, Leila Roussianos et Marc-Etienne Favre détiennent chacun le titre de « spécialiste FSA droit de la construction et de l'immobilier ».

Entretien avec la voix féminine de ce trio.



© Anne Bichsel

Maîtres Eric Ramel, Leila Roussianos et Marc-Etienne Favre.

Pour quelles raisons avez-vous fondé Leximmo ?

De nos jours, nous allons vers une complexification de la pratique du droit et des problèmes juridiques. Par conséquent, en tant que généralistes, il n'est plus possible de se pencher de manière spécifique sur des dossiers trop précis. Grâce à des connaissances plus poussées dans le secteur requis, nous pouvons apporter une meilleure réponse. Au moment de la fondation du cabinet, nous avions la volonté d'offrir un service spécialisé dans l'immobilier et nous nous sommes donnés les moyens d'y parvenir. En effet, en tant que spécialistes FSA — le pendant de la FMH pour les médecins — nous devons, tout comme ces derniers, justifier chaque année de nouvelles connaissances par la participation active à des journées de formation continue, à des congrès et à des séminaires.

pouvant lui consacrer toute son attention en actualisant en permanence ses connaissances en la matière.

Dans quelles zones géographiques traitez-vous principalement vos dossiers ?

Nous travaillons dans toute la Suisse romande, avec une forte concentration sur l'Arc lémanique, mais nous constatons une forte évolution de notre clientèle suisse allemande, qui nous consulte pour des affaires se situant dans les cantons romands. Notre vaste réseau nous permet également d'assister nos clients pour la gestion de leurs affaires à l'étranger.

www.leximmo.ch

Samantha Wagner

Quels sont les principaux sujets traités par votre étude ?

Nous sommes spécialisés en droit immobilier, mais nous traitons bien évidemment toutes les affaires juridiques de nos clients.

Quelle est votre valeur ajoutée ?

De la signature d'un contrat à la construction d'un projet immobilier, en passant par les préoccupations d'aménagement du territoire, l'obtention d'autorisations, la gestion de conflits entre maîtres d'ouvrages et fournisseurs de prestations, et le conseil fiscal, nous traitons tout ce qui a trait à notre branche. Comme nous nous concentrons exclusivement sur cet environnement, nous l'avons par conséquent étudié jusque dans les moindres détails de la loi, des règlements et des jurisprudences, et nous le maîtrisons mieux que quiconque. Très vaste et évolutif, ce domaine nécessite une structure dédiée